



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-078-2023-03

PUBLIÉ LE 29 MARS 2023

# Sommaire

**Agence Régionale de Santé / Délégation départementale de Seine-Saint-Denis**

IDF-2023-03-21-00010 - ARRÊTE n° DS 2023 - 006 portant délégation de signature (3 pages)

Page 3

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-03-21-00010

ARRÊTE n° DS 2023 - 006 portant délégation de  
signature

**AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ÎLE-DE-FRANCE**

**ARRÊTE n° DS 2023 - 006**

**portant délégation de signature**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE**

- Vu** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;
- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le code de la sécurité sociale ;
- Vu** le code du travail ;
- Vu** le code de la défense ;
- Vu** le code de l'environnement ;
- Vu** le décret du 28 juillet 2021 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, Madame Amélie VERDIER, à compter du 9 août 2021 ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est accordée à Madame Sylvaine GAULARD, Directrice de la Délégation départementale de Seine-Saint-Denis, à effet de signer, pour la Délégation départementale de Seine-Saint-Denis, les actes relatifs aux domaines suivants :

- Ambulatoire et service aux professionnels de santé
- Etablissements de santé
- Etablissements et services médico-sociaux
- Prévention et promotion de la santé
- Santé environnement
  
- Défense et sécurité
- Ressources humaines et affaires générales
- Démocratie sanitaire et inspections.

**Article 2**

Demeurent réservés à la signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France :

- Les actes de saisine des Tribunaux Administratifs et de la Chambre Régionale des Comptes d'Île-de-France ;

- Les arrêtés portant autorisation, modification transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies, aux laboratoires de biologie médicales et aux sociétés de transports sanitaire ;
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des Conseils régionaux et départementaux.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la Délégation départementale de Seine-Saint-Denis, délégation de signature est donnée à Madame Stéphanie TALBOT, Directrice adjointe de la Délégation départementale de Seine-Saint-Denis, sur l'ensemble des attributions de la Directrice de la Délégation départementale.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la Directrice de la Délégation départementale de Seine-Saint-Denis et de la Directrice adjointe de la Délégation départementale de Seine-Saint-Denis, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur compétence, aux responsables de départements suivants :

- Madame Stéphanie CHAPUIS, responsable du département Territoires-Parcours de soins
- Madame Nathalie MONTANGON, responsable du département Autonomie
- Madame Sabrina BELHADJ, responsable du département Prévention-Promotion de la santé
- Madame Delphine GIRARD, responsable du département Santé-Environnement.

### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement simultanés de la Directrice de la Délégation départementale, de la Directrice adjointe de la Délégation départementale et des responsables de départements, délégation de signature est donnée aux agents suivants, dans la limite de la compétence de leur service d'affectation :

- Madame Isabelle ASTUTO, département Santé-Environnement
- Monsieur Stéphane CARRARA, département Santé-Environnement
- Monsieur Yasin EL IDRISSE EL MAHMOUDI, département Santé-Environnement
- Madame Marie FRANÇOIS-MARSAL, département Santé-Environnement
- Madame Adeline JACQUOT-HACHE, département Santé-Environnement
- Madame Marie-Noëlle FRISCH, département Santé-Environnement
- Madame Emma MARTY, direction – Défense et Sécurité
- Madame Flore TAURINES, département Santé-Environnement
- Madame Rosa ZENZELAOUI, département Santé-Environnement.

## Article 6

Délégation de signature est donnée à Madame Laureen WELSCHBILLIG, Directrice de la délégation départementale du Val-d'Oise, à effet de signer, tous les actes relatifs au domaine des eaux conditionnées, relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Île-de-France.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale, la délégation qui lui est conférée est donnée, dans le domaine précité, à Monsieur Pierre MARECHAL, directeur adjoint de la délégation départementale.

En cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice de la délégation départementale et du Directeur adjoint de la délégation départementale, délégation de signature est donnée, dans le domaine précité, à :

- Monsieur Judicaël LAPORTE, département santé environnement
- Madame Helen LE GUEN, département santé environnement
- Madame Astrid REVILLON, département santé environnement.

## Article 7

L'arrêté n° DS 2022-009 du 21 février 2022 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est abrogé.

## Article 8

La Directrice de la Délégation départementale de Seine-Saint-Denis est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région d'Île-de-France et de Seine-Saint-Denis.

La Directrice de la Délégation départementale du Val d'Oise est chargée, pour ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Île-de-France et du Val d'Oise.

Fait à Saint-Denis, le 21/03/2023

La Directrice générale  
de l'Agence régionale de santé  
d'Île-de-France

**SIGNÉ**

Amélie VERDIER